

COMPTE-RENDU de REUNION du CONSEIL de DEVELOPPEMENT
du JEUDI 12 MARS 2009:

Cette réunion a été proposée par Robert Cuq qui a envoyé le 2 mars la lettre suivante aux membres du conseil de développement :

Chers collègues,

Suite à la lettre que nous a adressée Monsieur le Président de la Communauté de Communes le 27 février et en accord avec Monsieur Raffarin, je vous propose de nous réunir pour assurer le redémarrage du Conseil dans la clarté et la sérénité.

Mais je pense qu'il faut faire les choses avec le maximum de précaution, et par exemple en distinguant un temps pour la réflexion et un temps pour la décision.

1 - Une première réunion, préparatoire, pourrait avoir lieu assez vite. Je propose le jeudi 12 mars (20h 30 - 22h 30 à la CDC) sur un ordre du jour limité :

Réflexion ouverte et démocratique sur la structure et la composition du Conseil, son fonctionnement, ses missions et son rapport à la Communauté de Communes, On ne peut pas faire l'économie de ce débat.

De là on pourra passer à la mise au point d'un Règlement Intérieur (mais le terme est assez impropre, ce sont en fait les Statuts du CDV) étoffé et précis et entrer dans le détail des modalités d'organisation.

N-B : Un vote article par article sera peut être nécessaire. Les Membres du Conseil qui ne pourraient être présents à cette date sont invités à faire connaître par écrit leurs observations ou suggestions.

Mais je ne pense pas que nous puissions procéder le même jour à l'installation du Bureau. Tout dépendra en effet de ce qui aura été décidé par le Conseil plénier. En particulier, ce qui concerne la présence des élus...

2 - C'est pourquoi l'adoption définitive du Règlement Intérieur, l'élection du Président et du Bureau, le lancement par les nouveaux élus des pistes et des groupes de travail, devraient faire l'objet d'une deuxième réunion, un peu plus tard (mais on n'est plus à quelques jours près...) Je propose le jeudi 9 avril même lieu, même heure (sous réserve). Ce sera le vrai départ du CDV...

Doyen d'âge (je n'en éprouve aucun plaisir) je me borne à proposer mes bons offices pour cette phase intermédiaire mais essentielle : le Conseil est destiné à durer longtemps, au moins autant que les Pays. Il ne peut faire l'objet d'une continuelle improvisation.

Amitiés à tous !

Robert CUQ.

En début de séance Michel Terrasson effectue un pointage des personnes présentes (qui figure en annexe) ;il fait apparaître, que sur 37 membres du conseil sont :

- présentes 23 personnes
- représentées 2 personnes
- absentes excusées 6 personnes
- absentes 6 personnes

Les membres présent(e)s de cette séance conviennent que le quorum est atteint et que la séance peut se tenir.

Le président de séance fait un rappel historique de la « vie » des deux premières phases du conseil jusque mi 2007, puis du redémarrage difficile de la troisième phase après les dernières élections locales du printemps 2008 ponctuée par 3 réunions (9 octobre et 26 novembre 2008 et enfin 13 janvier 2009).

Michel Terrasson se propose d' être le secrétaire de séance, ce qui est adopté à l'unanimité.

Le présent compte-rendu reflète essentiellement les décisions prises et ne rend pas compte des interventions des membres.

Compte tenu de l'ordre du jour il convient de voter pour savoir si l'assemblée accepte , à priori,de modifier le règlement intérieur (version du 12 novembre 2008) ;le vote , à main levée, donne :

- pour la modification : 19
- contre la modification : 6

Une des interrogations principales étant la présence d'élus ou non dans le conseil, il est proposé un vote sur ce sujet .

La question soumise au vote est la suivante :

Un (e) élu(e) républicain local peut il faire partie du conseil de développement ?
Le vote a lieu à bulletin secret et le dépouillement est fait par les plus jeunes membres suivants :Florent Danès et Sophie Boutiron ;

Le résultat est : OUI 10 et NON 15

L'assemblée prend acte du résultat et exprime ,sur proposition de Michel Terrasson, l'avis qu'un élu peut toujours, s'il le souhaite, participer à un ou des groupes de travail .

PROJET du 20/3/09

G Marieau (en laissant une note datée du 10 mars pour diffusion aux membres) et B Hulin quittent la salle (les nombres de membres du conseil et de votants dans cette séance deviennent respectivement 35 et 23),

La séance continue et va être rythmée par l'examen des modifications du règlement intérieur ; le support étant le projet communiqué par Michel Terrasson ,le 6/3, avec le message suivant :

En continuation de l'envoi de Robert Cuq , et en accord sur le texte avec lui, je vous fais parvenir un nouveau projet de règlement intérieur , qui pourrait être le support de nos discussions de ce jeudi 12 mars.

En noir le texte de base (version dite du 12 novembre 2008)

En bleu barré les propositions de textes à supprimer

En bleu les propositions de texte à rajouter

Dans ces propositions il a des détails de forme mais surtout des modifications de fond (ou des clarifications)

Cet examen va être effectué article par article comme prévu :

Article 1

Le principe de suppression des 3 collègues est adopté par 22 voix contre 1 .

Le principe de cooptation est adopté à l'unanimité .

Le principe de préciser , sur un amendement proposé, le type de mandat électif incompatible pour être membre est adopté .

Article 2

Le principe de suppression de l'intervention de la communauté de communes pour « la mise en place des membres » est adopté à l'unanimité .

Article 3

Le contenu modifié de cet article, dans son principe, est adopté à l'unanimité .

Article 4

La ligne « évaluer à posteriori des aspects de la politique communautaire » est supprimée ,à l'unanimité , des missions possibles du conseil.

La ligne numéro 1 «**La mission du conseil de développement est consultative** » est maintenue par 22 voix contre 1 .

Article 5

A la deuxième ligne le bout de texte « *par l'intermédiaire des services de la communauté de communes* » est supprimé à l'unanimité .

Article 6

A la fin du dernier alinéa la mention « *s'il est élu.* » est supprimé à l'unanimité .

Les participants demandent qu'une clause soit introduite pour que «le bureau sortant assure la gestion des affaires courantes, en attendant , dans un délai raisonnable, l'élection d'un nouveau bureau » .

Article 7

Le contenu de cet article, dans son principe, est adopté à l'unanimité .

Article 8

Le contenu modifié de cet article, dans son principe, est adopté à l'unanimité .

Article 9

Le contenu modifié de cet article, dans son principe, est adopté à l'unanimité .

Article 10

Dans le dernier alinéa le texte modifié suivant : « *De plus, les salles des commissions et d'assemblées sont mises à disposition à titre gracieux par les mairies et la Communauté de communes* » est adopté à l'unanimité .

Article 11

Dans le dernier alinéa le texte modifié suivant : « *Avant d'adopter définitivement toute modification , le conseil de développement en informera la Communauté de communes* » ,. est adopté par la majorité (1 contre et 1 abstention).

Article 1

Pour tenir compte du vote de début de séance les participants demandent à l'unanimité de supprimer le dernier alinéa et de rajouter : « Un (e) élu(e) républicain(e) local(e) ne peut pas faire partie du conseil de développement » .

Annexe

La suppression de cette annexe « code de déontologie », devenue inutile , est adoptée à l'unanimité .

Le nouveau règlement intérieur sera modifié en conséquence , envoyé à chacun avant la prochaine réunion, afin d'être voté en toute connaissance de cause.

Faute de temps, il n'est pas possible de dresser une liste de groupes de travail à constituer et Robert Cuq signale, à ce sujet, que C Pichot, membre du conseil, absente ce soir , souhaite que le thème «l'organisation du logement des saisonniers » soit travaillé (pour cela la contacter t).

Pour conclure Robert Cuq et Michel Terrasson proposent que les membres du conseil de développement s'expriment , s'ils le souhaitent ,avant la prochaine réunion , sur les libellés et contenus de thèmes de travail avec éventuellement leur intérêt pour y participer. Cela facilitera le traitement de ce point à la prochaine réunion.

PROJET du 20/3/09

ANNEXE

Liste de présence réunion CDV 12 mars 2009

Prénom	Nom	présence	Adresse	CP	Ville	Tél	Mail
Véronique	BARNIER	présente	2 route de Gros Jonc	17580	LE BOIS PLAGE	05 46 09 16 00	barnier.veronique@wanadoo.fr
Patrick	BENOIT	présent	18 route de la Prée	17590	ARS	05 46 29 21 57	patrick.benoit12@wanadoo.fr
Bernard	BORDIER	présent	36 avenue du Pas des Bœufs	17580	LE BOIS PLAGE	05 46 09 37 35 ou 06 09 04 19 21	bordier.bernard@wanadoo.fr
Pierre	BOT	présent	29 rue du Havre	17590	ARS	05 46 29 21 60	pierre.bot@hotmail.com
Jacques	BOUCARD	présent	15 rue du 14 Juillet	17740	SAINTE MARIE	05 46 44 86 42	jacques.boucard@wanadoo.fr
Sophie	BOUTIRON	présente	3bis route du Fort de la Prée	17630	LA FLOTTE	06 72 01 56 53	sophie.boutiron@wanadoo.fr
Josiane	BRUN	présente	33 route du Fort de la Prée	17630	LA FLOTTE		winterbrun@free.fr
Robert	CUQ	présent	38 rue du Peux	17111	LOIX	05 46 29 08 10	bois_lentour@yahoo.fr préciser à l'attention de Robert Cuq
Florent	DANES	présent	66 raise maritime	17580	LE BOIS PLAGE		florent.danes@etu.univ-poitiers.fr
Bernard	DELERY	absent	10 rue du Parc	17410	SAINT MARTIN	06 07 67 38 59	bernard.delery@orange.fr
Jean	DESFARGES	absent excusé	4B place de la Françoise	17880	LES PORTES	05 46 41 10 43	jdesfarges@orange.fr
Annick	DONNIO GOUJON	présente	7 place Eudes d'Aquitaine - BP 20007	17410	SAINT MARTIN	06 07 73 28 73	anndogo@gmail.com
Jean- Pierre	FELDIS	présent	24 rue de la Violette	17111	LOIX		feldis@free.fr
Michel	FORTIER	présent	43 route des Grenettes	17740	SAINTE MARIE	05 46 30 27 31	fortier.michel@orange.fr
André	HERAUD	absent excusé	22 rue de l'Océan	17670	LA COUARDE		heraud.a@wanadoo.fr
Jean-Paul	HERAUDEAU	présent	35/37 rue Gaston Lem	17630	LA FLOTTE	05 46 09 65 43	lucie.heraudeau@wanadoo.fr
Monique	HERRMANN	présente	Résidence de l'Orneau - Esc 7 - 21 cours Pasteur	17410	SAINT MARTIN	06 80 88 51 53	moniqueherrmann@orange.fr
Blandine	HULIN	présente	25 cours des Jarrières	17740	SAINTE MARIE		blandine.hulin@wanadoo.fr
Raymond	LEBRET	présent	23 domaine des Pins	17940	RIVEDOUX	06 62 04 80 85	raymond.lebret@orange.fr
Anne	LEMAITRE	absente excusée	33 rue de la Morande	17740	SAINTE MARIE		anlem@tele2.fr
Vincent	LEPINARD	absent	8 route des Morines	17880	LES PORTES		
Gérard	MARIEAU	présent	7 rue de l'Abbaye	17580	LE BOIS PLAGE	05 46 09 26 16	marieaugerard@orange.fr
Eric	MARISSAL	absent	14 cours Déchezeaux	17410	SAINT MARTIN		graino@club-internet.fr
Alain	MARTIN	présent	11 avenue du 8 Mai	17740	SAINTE MARIE	05 46 30 11 30	martinal@wanadoo.fr
Guy	MARTINEAU	présent	32 route de Mille fleurs	17580	LE BOIS PLAGE	05 46 09 37 48	guy.jeannine.martineau@wanadoo.fr
Rosine	MERLET	présente	3 venelle de la Clé des Champs	17590	ARS	05 46 29 43 92	rosine.merlet@orange.fr
Patrick	NOIREZ	présent	172 grande rue de Rochefort	17580	LE BOIS PLAGE	05 46 09 20 00 ou 06 79 60 68 64	patnoirez@aol.com
Pierre	PAILLERET	absent excusé	143bis avenue Jean-Baptiste Clément	92100	BOULOGNE	01 46 03 14 46 ou 06 30 70 89 15	pgpattfr@aol.com
Bernard	PAYEN	absent	2bis rue de la Jeunesse	17740	SAINTE MARIE	06 76 70 44 55 ou 05 46 07 34 02	
Michel	PELLETIER	absent excusé représenté par MH	3 rue de l'Océan	17670	LA COUARDE	05 46 29 85 36	
Catherine	PICHOT	absente excusée	27 route de Mille Fleurs	17580	LE BOIS PLAGE	05 46 09 01 32	pichot.jpc@wanadoo.fr
Daniel	PINAUD	présent	12 rue Gustave Déchezeaux	17630	LA FLOTTE	06 64 94 62 16	danielpinaud@laposte.net
Sébastien	REGLIN	absent excuséreprés enté par JPH	25bis rue Jean-Henry Lainé	17630	LA FLOTTE	05 46 09 51 74	
Pascal	STEPHAN	absent	20 venelle de la Raffinerie	17590	ARS	06 62 07 88 70	pascal.stephan@laposte.net
Sophie	SURY	absente	18 rue du Parc	17410	SAINT MARTIN		suryj@gmail.com
Michel	TERRASSON	présent	150 rue de la Graine	17580	LE BOIS	06 03 12 23 79	michel.terrasson1@orange.fr
Alain	WINTERSDORFF	absent excusé	33 route du Fort de la Prée	17630	LA FLOTTE		al.wintersdorff@free.fr

Merci de vérifier les coordonnées qui vous concernent et d'indiquer les modifications ou compléments éventuels.